

## Ces communes qui proposent leur propre mutuelle

Publié le 03/08/2015

### La Santé près de chez vous - Santé



La Ville de Tournefeuille, comme celles de Plaisance ou L'Union, propose une mutuelle pour les non salariés. / Photo DDM archives Frédéric Charmeux

Il y a un an, l'association Actiom lançait «Ma commune, ma santé». Une initiative qui permet à des villes de proposer une mutuelle de santé indépendante aux citoyens de la commune. En Haute-Garonne, une dizaine de communes, dont l'Union et Plaisance du Touch ont adhéré à cette mutuelle peu commune. Philippe Cossoul, correspondant d'Actiom en Haute-Garonne, nous explique comment l'association s'est lancée dans cette initiative : «L'idée remonte à 2013. On est parti du constat que les salariés sont obligés de posséder une mutuelle, mais qu'en est-il des non salariés ? On s'est dit qu'il faudrait donc créer des mutuelles accessibles pour tous».

Actiom s'est ensuite chargé de négocier avec plusieurs partenaires pour arriver à proposer à des villes de s'engager sur un processus de mutuelle concret pour les riverains. Les citoyens adhérant aux mutuelles de leur commune peuvent économiser jusqu'à 100 € par mois, car dans ses négociations avec des partenaires, Actiom s'est assuré de proposer des tarifs accessibles à tous.

À Plaisance du Touch, la possibilité de participer au programme «Ma commune, ma santé» existe depuis cette année. Des dizaines de familles se sont déjà inscrites, «trois d'entre elles ne possédaient aucune mutuelle», explique un adjoint au maire. Cependant, la mutuelle communale ne sera effective qu'à partir de janvier 2016, «le temps que les gens se désinscrivent de leurs anciennes mutuelles, celles-ci étant valides du 1er janvier au 31 décembre. «C'est triste de voir que des habitants n'avaient pas de mutuelle en raison d'un manque de moyens, c'est une fierté pour la mairie de pouvoir remédier à ça», explique l'adjoint au maire de Tournefeuille. «Plus de 300 communes en France se sont déjà engagées dans «Ma commune, ma santé», plus on sera nombreux, plus on sera forts. C'est également un avantage pour les mairies qui ne prennent aucun engagement tandis que nous leur assurons une transparence totale», assure Philippe Cossoul.

Benjamin Lacombe